



COMMUNE DE MONTRY
Procès-verbal
Séance du lundi 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 22 septembre à 20H00 le Conseil municipal de la Commune de MONTRY, légalement convoqué en date du 15 septembre 2025 s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame Françoise SCHMIT, Maire.

Présents : F. SCHMIT, L. ROUMILA, P. GUERAND, S. LEVIS, N. REINTJES, C. COLIN, G. RAYMOND

Absents ayant donné pouvoir : E. MAILLARD à P. GUERAND, L. NEVEUX à F. SCHMIT, V. REINTJES à N. REINTJES

Absents : B. BARLEMONT, P. JOUDRAIN, S. BETKA, N. BROCHOT, S. EURY, P. MULLER, A. SAINTOUL, M. HANGU, S. DUJARDIN, L. CORNU, O. DOUMECQ-LACOSTE, J. MARCHAND, R. COTTIGNIES, M. GERBET, C. CASTELIN, G. COLIN

Secrétaire de séance : Cédric COLIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux

- *En exercice : 26*
- *Présents : 7*
- *Absents représentés : 3*
- *Absents non représentés : 16*

Le quorum est atteint si plus de la moitié des membres du conseil municipal sont présents physiquement à l'ouverture de la séance.

A vingt heures et une minute, Madame le Maire procède à l'appel nominal.

Le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée n'étant pas atteint, à vingt heures et cinq minutes, elle lève la séance.

Les conseillers municipaux n'ont donc pas pu délibérer.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, une nouvelle convocation sera adressée au conseil municipal qui délibèrera alors valablement sans condition de quorum.

Le secrétaire,

Cédric COLIN



Le Maire,

Françoise SCHMIT